

N° CP 9c/39-06
Séance du 08 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

**Contrats de mission entre l'Association de Prévention APSIS,
les Communes de Cernay et de Wittelsheim, la Communauté des Communes
du Val d'Argent, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller
et du Soultzbach et le Conseil Général du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'arrêté du 4 juillet 1972 n° 76/26 bis et ses circulaires d'application relatifs aux clubs et équipes de prévention,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles 121-2 et L 221-1 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la délibération du Conseil Général du 27 octobre 1997 relative à la constitution d'une mission d'appui aux communes pour les problématiques jeunes,
- VU le cahier des charges du Conseil Général et la charte des associations de prévention spécialisée adoptés par l'Assemblée Départementale le 11 juin 1999,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14//04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I – 901 du Conseil Général du 8 décembre 2005 fixant le budget départemental aux Clubs et Services de Prévention Spécialisée pour l'année 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats de mission entre l'Association de prévention APSIS, les Communes de Cernay, de Wittelsheim, la Communauté de Communes du Val d'Argent, la Communauté de la Vallée de la Doller et le Conseil Général du Haut-Rhin, joints en annexe au rapport.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 11 DEC. 2006
Publication 15 DEC. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions